



**Conseil communal de Vufflens-la-Ville**  
**Procès-verbal**  
**Séance du mercredi 28 octobre 2020**

---

PV 4-2020

## **1. VALORSA : PRÉSENTATION RELATIVE À LA GESTION DES DÉCHETS ET AU CONTENU DES SACS POUBELLE**

M. Jonathan Merenda, chargé de communication chez Valorsa et conseiller aux communes, a proposé une présentation autour du thème « Autopsie des Poubelles n° 8 – Que reste-t-il de recyclable dans le sac poubelle ? ».

Le PowerPoint de cette présentation sera transmis par courriel ultérieurement.

## **2. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES**

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 19h, le Président, M. Hervé Bandini, ouvre cette séance, en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse et le public. Dans le respect des mesures de protection face au Covid-19, le port du masque est obligatoire, exception faite pour les orateurs lors de leur prise de parole.

Le procès-verbal de la séance est pris Mme Noémie Girard, secrétaire suppléante.

### **Quorum**

30 membres présents, 13 membres absents excusés, 2 membres absents non excusés.

### **Ordre du jour et documents**

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 12 octobre 2020. Dans les documents figuraient les objets à traiter le soir même, les rapports y relatifs ainsi que les procès-verbaux des séances des 2 et 16 septembre 2020.

L'Ordre du jour a été accepté à l'unanimité et est suivi tel que proposé.

## **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020**

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 septembre 2020 est accepté à l'unanimité.

## **4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020**

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 septembre 2020 est accepté à la large majorité moins 3 absentions.

## **5. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. Hervé Bandini remercie l'équipe qui a officié lors du scrutin du 27 septembre 2020, sous la présidence de Mme Stéphanie Reda. Il relève que les résultats du dépouillement ont été transmis rapidement.

Il transmet également les dates des séances du Conseil communal de l'année prochaine, soit :

- Mercredi 3 mars, à 20h
- Mercredi 9 juin, à 20h (comptes 2020)
- Mercredi 27 octobre, à 20h (arrêté d'imposition)
- Mercredi 15 décembre, à 20h (budget 2022).

## **6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

Avant de passer la parole aux membres de la Municipalité, le Président, M. Hervé Bandini, excuse l'absence de Mme Caroline Jaughey, qui a dû se mettre en quarantaine.

### **M. Olivier Duperrut, Syndic**

#### **Personnel communal**

Dès le 1<sup>er</sup> novembre, notre boursière Dominique Nijenhuis sera agent notificateur des actes de poursuites dans notre Commune en remplacement de Mme Gindroz – démissionnaire de ce poste, laquelle est remerciée pour le travail effectué durant les dernières années.

#### **Location des bâtiments communaux**

Conformément aux mesures annoncées vendredi 23 octobre par le Conseil d'Etat, les manifestations privées de + de 10 personnes prévues à la grande salle, à la salle de paroisse ainsi qu'au refuge ont dû être annulées jusqu'à nouvel avis.

#### **Commission « mobilité sécurisée »**

Pour faire suite au postulat du 12 novembre 2019 « enjeux d'une mobilité sécurisée : favoriser la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école compatible avec un plan général de mobilité du village » la Municipalité a rencontré la commission nommée à cet effet le 22 septembre dernier, laquelle lui a remis son rapport contenant plusieurs pistes de réflexion. Le dossier a été adressé à la DGMR et une rencontre a été organisée avec M. Brun – inspecteur de la signalisation afin de vérifier la faisabilité des propositions soumises. Un retour cantonal devrait nous parvenir prochainement. Dans la mesure du possible, nous établirons un préavis pour la mise en place des mesures recommandées.

#### **Zone industrielle de la Plaine**

Je rappelle que le projet de l'entreprise Demaurex SA, sis sur la parcelle communale 930, est soumis à l'enquête publique depuis le 3 octobre jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2020. A titre indicatif, des gabarits ont été posés le temps de l'enquête.

D'autre part, la Municipalité a rencontré la Commission du suivi des nuisances sonores le mardi 6 octobre dernier pour leur présenter le dossier Demaurex susmentionné ainsi que les plans CFF relatifs au projet de nouvelle diagonale pour l'entrée du pied du Jura. Un rapport de cette commission devrait nous parvenir prochainement avec des propositions d'améliorations contre le bruit concernant le projet CFF.

### **M. Michel Gruaz**

#### **Domaine de l'eau**

Grâce aux micros posés sur nos vannes de réseau, nous avons détecté une fuite au chemin de la Mésange, laquelle a été rapidement réparée.

Nous avons procédé, par notaire interposé, à l'établissement d'une douzaine de servitudes inexistantes pour le passage de conduites communales d'eau sur des propriétés privées. Ces servitudes qui seront inscrites au registre foncier sur une quarantaine de propriétés nous permettent de régulariser une situation existante et d'intervenir si nécessaire en cas de fuite.

#### **Mobilité**

A la suite du courrier adressé aux CFF par la Municipalité en début septembre, dans lequel nous demandions des explications relatives aux trains supprimés, aux trains bondés, aux correspondances parfois ratées à Cossonay et à la mise en conformité LHand de notre gare, voici un condensé des réponses obtenues.

Les CFF mettent en avant la crise sanitaire et une planification ambitieuse des ressources en mécaniciens ainsi que des problèmes techniques. Tout ceci les met dans une position critique qui fait que les prestations offertes aux clients sont nettement en-dessous de leurs objectifs.

Ils insistent sur l'important manque de mécaniciens pour expliquer la réduction de l'offre et la suppression de trains sur l'entier du réseau. Cet automne plus de 340 conducteurs et conductrices sont en formation ce qui devrait améliorer la situation dès le changement d'horaire.

Quant aux trains bondés, ce qui est un comble dans le contexte sanitaire actuel, ils sont dus à des problèmes d'exploitation et de matériel roulant.

Ils précisent qu'à Cossonay-Penthalaz, le temps d'attente des trains pour les relations VIV-Lausanne via Cossonay a été prolongé d'une minute, ce qui diminue le risque de rupture de correspondance.

En ce qui concerne l'accès à la gare aux personnes à mobilité réduite, des études sont en cours, mais les CFF ne peuvent pas encore se prononcer sur les résultats. Des mesures organisationnelles seront mises en place fin 2023 pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès à l'offre de transport. Ces mesures sont en discussion avec l'OFT. Nous précisons que jusqu'à ce jour les CFF nous ont toujours informés d'une mise en conformité LHand de la gare à l'horizon 2026-28.

En conclusion, excellente nouvelle, la situation pour les CFF est sous contrôle.

Quant à la suggestion du conseiller Sébastien Fabre de déplacer la diagonale derrière la butte afin d'atténuer les nuisances sonores, les CFF estiment que l'occupation de la voie opposée serait plus longue, limitant la capacité de la ligne.

#### **M. Eric Maeder**

##### **Terrain de sport**

Suite aux communications faites lors de la séance du Conseil communal du 30 octobre 2019, la piste en tartan a été refaite à notre grande satisfaction, sans aucun frais à charge communale.

#### **M. Olivier Berthoud**

##### **Zone industrielle de la Plaine**

Comme annoncé lors de la séance du 2 septembre 2020, le panneau informatif sur les mesures de compensation écologique de la zone industrielle a été posé par le bureau Ecoscan.

**Mme Caroline Jaughey** – par la voix de M. Olivier Duperrut

##### **Ecole**

Durant la semaine du 28 septembre au 2 octobre, toutes les classes de Vufflens-la-Ville ont participé à une journée « Coup de balai » afin de sensibiliser les élèves au tri et au ramassage des déchets. Ces journées ont été organisées par la direction des écoles et suivies par l'ensemble des classes de l'ASIVenoge.

##### **Manifestations**

Au vu de la situation sanitaire actuelle, nous avons été contraints de reporter encore une fois la sortie des aînés. Nous espérons pouvoir l'organiser au plus vite sur l'année 2021.

Il en a été de même pour la rencontre avec les jeunes citoyens de 18 ans que nous avons également dû reporter, tout comme celle avec le personnel non permanent.

##### **Sociétés locales**

En raison des décisions du Conseil d'Etat et des nouvelles restrictions sanitaires, la Municipalité a décidé de ne laisser l'accès à la salle de sport qu'aux groupes constitués d'enfants de moins de 12 ans. L'ensemble des cours et entraînements des groupes adultes ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre.

## **7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2020 « ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANÉE 2021 »**

### **Préavis municipal**

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad'hoc.

### **Rapport de la Commission des finances**

Pour rappel, la Commission des finances est formée de M. Quentin Riva, Président, M. Ludovic Jaugey, Mme Fanny Falconnet, Mme Cynthia Fivaz et M. Pierre-Alain Cochand.

Le rapport de la Commission est lu par M. Quentin Riva.

### **Discussion**

- Concernant les sources d'impôts intéressantes pour notre Commune, M. Pierre Baumann relève le très important contribuable personne morale situé au sud-est du village, ainsi que la zone industrielle, au sud-ouest. Peut-on voir l'évolution des impôts qui nous parviennent de cette zone ? Il serait intéressant de savoir si c'est zone nous apporte des impôts, et pas seulement du bruit...
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, lui répond que les deux groupes qui représentent les principaux contribuables sont Bobst et O-I (société locataire de Bobst). Dans la zone industrielle, une bonne partie des entrées proviennent d'entreprises dont le siège social se trouve dans d'autres localités ; si la Coop aura aussi certainement des impôts à payer, il ne faut toutefois pas se faire trop d'illusion pour les petites entreprises, dont les sommes d'impôts sont minimes. Il existe par contre deux autres sources d'impôts intéressantes : l'impôt foncier (1,2 o/oo) et l'impôt sur les frontaliers. Il devrait également y avoir Demaurex, de même que H2M. Des informations parviendront aux conseillers au fur et à mesure des prochains exercices. Mais jusqu'à nouvel ordre, Bobst et O-I restent les deux grands contributeurs de la Commune, bien que Bost soit malheureusement dans une situation difficile. Concernant la zone au sud-ouest, on peut estimer, en situation stable, sans parler des bénéfiques, une entrée entre 150-200'000.- par an (estimation large).
- M. Joseph Vanderweckene souligne que la hausse d'impôts, à courte échéance, sera inéluctable. Pourquoi alors ne pas anticiper en programmant une augmentation progressive, de l'ordre de 2% maximum ? Indolore selon lui...
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, répond qu'il s'agit effectivement d'une bonne question. La Municipalité a pris en compte que de nombreux contribuables, personnes morales, mais surtout personnes physiques, risquaient d'être en difficulté au vu de la situation sanitaire actuelle (pertes d'emploi, etc.). Il a donc été décidé de prendre le risque, en 2021, de faire le dos rond. Soit la situation post-Covid se redresse en 2022, soit elle empire... Mais on a préféré se faire mal, potentiellement une seule fois, dans une année ou dans deux ans. Le deuxième élément qui a fait pencher la balance en faveur de cette décision est le Fonds d'égalisation du résultat, destiné à compenser ces pertes. Il est de plus légitime que le fond soit utilisé en faveur de ceux qui l'ont payé ces dernières années. M. Berthoud relève toutefois que l'analyse de M. Vanderweckene est juste.

### **Adoption du préavis**

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- vu le préavis municipal N° 6/2020 du 5 octobre 2020 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

## DÉCIDE

1. de fixer à 67% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2021, le taux de l'arrêté d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
2. de maintenir inchangés, pour l'année 2021, les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition ;
3. de maintenir à 5% l'an le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l'autorité communale ;
3. de maintenir le coefficient des amendes, lors de soustractions d'impôts et de taxes qui sont propres à la Commune, soit huit fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci.

Le préavis N°6/2020 est accepté à la large majorité moins une abstention.

## 8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2020 « MISE À JOUR DES DIVERS FONDS COMMUNAUX »

### Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

### Rapport de la Commission des finances

Le rapport de la Commission est lu par Mme Fanny Falconnet. Celui-ci n'entraînant pas de questions, le Président soumet alors l'objet au vote.

### Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 7/2020 du 28 septembre 2020 ;
- ouï le rapport de la commission permanente chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

## DÉCIDE

- d'accepter les modifications telles que proposées dans le tableau en page 2 du rapport municipal.

Le préavis N°7/2020 est accepté à l'unanimité.

## **9. DÉLÉGATIONS INTERCOMMUNALES, POINT DE SITUATION PAR LES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

Les cinq rapports, annexés au présent procès-verbal, sont lus par leurs délégués respectifs, soit :

- Rapport de la Commission communale de recours en matière d'impôts lu par M. Alain Vienet
- Rapport de l'Association Intercommunale de la Piscine de Chavannes (ASPIC) lu par M. Michel Equey
- Rapport d'activité de la Commission intercommunale de l'ASIVenoge lu par M. Jean-Claude Stucky
- Rapport de la délégation de l'Association intercommunale d'épuration des eaux usées de Vufflens-la-Ville et environ (AIEV) lu par M. Yves Trottet
- Rapports 1 et 2 du Conseil communal de l'ASICoPe lu par Mme Diana Duperrut.

M. Olivier Duperrut, Syndic, apporte une précision concernant le rapport de l'ASIVenoge : la différence des coûts par élève entre 2019 et 2020 (tableau 2) tient au fait que, lors de la période de transition, les 8 premiers mois étaient à la charge par l'ASICoPe et les 4 derniers à la charge de l'ASIVenoge.

## **10. PROPOSITION D'UTILISATION DU FONDS BOBST POUR LE FINANCEMENT DES COURS « DÉFIBRILLATEUR »**

Pour rappel, le courrier de Mmes Cynthia Fivaz et Stéphanie Reda daté du 28 août 2020 a été transmis à tous les conseillers.

M. Hervé Bandini précise que la Municipalité maintient sa décision du mois de décembre 2019 de financer les cours de formation et de mise à niveau à hauteur de 50%.

### **Discussion**

- M. Jean-Yves Duperrut relève que, si la proposition est louable et utile, il lui semble néanmoins que la mise en place de ces cours par la Commune ainsi que l'incitation à les poursuivre est suffisante. Toutefois, cela a entraîné chez lui une réflexion qui lui fait déposer une autre proposition, tout aussi stimulante : le prix du mérite décerné à une personne d'une société ou d'une association.
- M. Hervé Bandini le remercie et souligne que le délai est respecté pour que cette nouvelle proposition puisse figurer à l'ordre du jour du prochain Conseil.
- M. Raymond Lambelet souhaite un rafraîchissement quant au règlement de l'utilisation du Fonds Bobst : qu'en est-il exactement ?
- M. Hervé Bandini lui répond que le règlement est fait de manière suffisamment ouverte pour qu'il n'y ait pas de restrictions : il s'agit d'un fonds à disposition du Conseil communal, dont il décide l'usage. Il précise toutefois que ce fonds est prévu pour être utilisé ponctuellement, le but n'étant pas de créer des charges.
- M. Guillaume de Buren souhaite connaître le montant actuel du fonds ainsi que le montant des 50% du coût total des cours « défibrillateur ». Est-ce qu'il s'agit de la moitié du Fonds Bobst par année ??
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, lui répond que le montant de ce fonds est de CHF 46'681.- en janvier 2020.
- M. Hervé Bandini précise que ce fonds est alimenté au bon vouloir de Bobst à hauteur de CHF 7'000.- par année pour ces dernières années.
- M. Joseph Vanderweckene se demande s'il ne vaudrait pas mieux utiliser le Fonds social communal plutôt que celui de Bobst.
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, lui précise que le Fonds social communal est dédié à des personnes rencontrant de véritables difficultés sociales et méritant d'être soutenues (veuf/veuve, etc.). Il est donc sans rapport direct avec le financement des cours « défibrillateur ».

- M. Pascal Berchier pose la question du coût d'un « refresh » par participant.
- Si M. Olivier Duperrut, Syndic, n'a plus le montant en tête, il rappelle que l'objectif est, dans un contexte stable, de proposer, une fois par année, un cours de formation suivi d'un cours de formation continue. Toutefois, avec le Covid-19, il n'y aura, en 2021, qu'un seul cours de formation et pas de cours de renouvellement – ceux-ci étant repoussés par First Responders de 6 mois en tout cas.
- M. François Passeraub se demande comment était prévu le financement des cours « défibrillateur » avant qu'on pense à utiliser le fonds à disposition du Conseil communal ? Et qu'advient-il de l'argent de ce fonds s'il n'est pas utilisé ?
- M. Hervé Bandini lui répond que le montant demeure même en cas de non utilisation.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, précise que ce fonds est généralement utilisé pour les sorties de fin ou de début de législature (pour un montant de CHF 4-5'000.-). Il a auparavant aussi été investi pour la Gym et la réalisation de la fresque/graffiti sur le collège. Il suggère aux conseillers d'en investir une partie dans la rénovation de la place de jeux du Marteley, projet qui sera présenté lors de la séance de décembre. Il souligne l'aspect social et intergénérationnel de cette place de rencontre.
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, relève que, pour le Fonds Bobst qui est alimenté de CHF 7'000.- par année, il ne sert à rien d'accumuler trop durablement. Concernant le futur préavis sur le skate parc, c'est le Fonds de renouvellement et de rénovation qui sera utilisé par la Commune. Il faut donc éviter de mettre le Fonds Bobst à toutes les sauces !
- M. Raymond Lambelet considère que, ce qui importe au final, c'est combien mettre dans les cours « défibrillateur ». Il propose alors de fixer un montant de CHF 2'000.- par an pour ces cours et de rediscuter ensuite si le besoin s'en fait ressentir.
- M. Hervé Bandini intervient en soulignant qu'une proposition d'utilisation du fonds à disposition du Conseil communal est valable une fois et ne doit ni devenir une charge récurrente, ni être inscrite dans le marbre. Il accepte toutefois de fixer une somme maximale en précisant toutefois que cela vaudra pour 2021.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne que, dans le budget 2021, le cours « défibrillateur » est budgétisé CHF 2000.- et que la Municipalité s'est engagée à en financer la moitié. Autrement dit, la somme de CHF 1'000.- est à charge du Conseil communal.
- M. Eric Maeder, Conseiller municipal, apporte le complément d'information suivant : le montant budgétisé pour 2021 concerne les nouvelles formations, car les personnes formées en 2019 n'ont pas besoin d'un rafraîchissement avant mars 2022.
- M. Hervé Bandini propose alors d'amender la proposition d'utilisation du Fonds Bobst pour le financement des cours « défibrillateur » en 2021 avec un montant défini de CHF 1'000.-.
- La parole est encore donnée à M. Sébastien Fabre qui propose de soumettre cette proposition au fait qu'il y ait suffisamment de candidats inscrits en 2021.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme qu'effectivement le cours sera maintenu s'il y a au moins six inscriptions.

Le Président soumet alors au vote de l'assemblée la proposition d'utilisation du Fonds Bobst pour le financement des cours « défibrillateur » en 2021 avec un montant maximal de CHF 1'000.- en fonction du nombre de participants.

La proposition, ainsi amendée, est acceptée à la large majorité, moins un refus et une abstention.



## **11. PRISE DE POSITION DES MUNICIPALUX QUANT À LA CANDIDATURE POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE 2021-2026**

M. Olivier Berthoud annonce qu'il n'est pas candidat à la Municipalité pour la prochaine législature. Il remercie le Conseil pour la confiance témoignée et relève qu'il prononcera un discours plus conséquent au mois de juin 2021.

M. Eric Maeder annonce qu'il n'est pas candidat à la Municipalité pour la prochaine législature. Il aura également le plaisir de faire un discours de fin de législature le moment venu.

M. Michel Gruaz fait part de sa candidature à la Municipalité pour la prochaine législature : « Jamais deux sans trois à se retirer en même temps de la Municipalité ? Ou, deux c'est assez, trois c'est trop ? Même si un renouvellement progressif paraît préférable, ce n'est pas ce qui a dicté ma décision mais plutôt le fait que j'ai du plaisir à exercer cette activité, que ma motivation me semble intacte, que je dispose du temps nécessaire et que je crois avoir encore le tonus requis pour cette fonction. Aussi, si les citoyennes et citoyens me renouvellent leur confiance, je suis partant. »

Mme Caroline Jaugey, par la voix de M. Olivier Duperrut, fait part de sa candidature à la Municipalité pour la prochaine législature. M. Duperrut relève qu'elle a du plaisir à exercer sa fonction et qu'elle s'est très rapidement « mise dans le bain ».

M. Olivier Duperrut, Syndic, fait part de sa candidature à la Municipalité pour la prochaine législature. Il souligne le plaisir qu'il a à exercer sa fonction ainsi que son envie de s'investir et d'avancer ensemble en faveur de notre Commune.

Le Président remercie les Municipaux de leur prise de position, ce qui permet de penser le jeu démocratique suffisamment à l'avance en nourrissant la réflexion de chacun. Il invite également les membres du Conseil à réfléchir à leur propre candidature pour la prochaine législature, qui approche à grands pas, et espère que la majorité d'entre eux poursuivront leur mandat. Par ailleurs, la situation sanitaire actuelle rendant difficile l'organisation de séances d'information, M. Bandini prie les conseillers de jouer leur rôle de porte-paroles auprès des habitants du village afin que de nouvelles candidatures soient proposées. Il se réjouit de plus de voir les affiches de ceux qui se sentent l'âme de devenir Conseiller municipal... !

## **12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

- M. Pierre Baumann revient sur le rapport de la Commission intercommunale de l'ASIVenoge afin d'obtenir des éclaircissements concernant le financement du nouveau complexe scolaire de Penthaz. Comment est-ce possible de passer d'un premier projet estimé à 4 millions pour terminer à 30 millions ? Qui décide du budget ? Quel est le contrôle financier ? A-t-on quelque chose à dire ? Il semblerait que les décisions se prennent par une forme de démocratie très indirecte... M. Baumann ressent une forme de mépris envers les conseillers communaux quand il s'agit de tels montants.
- M. Jean-Claude Stucky lui répond qu'il met effectivement le doigt sur une problématique. Lors du passage de l'ASICoPe à l'ASIVenoge, cette dernière s'est trouvée face à une importante demande de places pour répondre au développement de la nouvelle zone de recrutement. Si on observe les chiffres, on constate que c'est effectivement Penthaz et Penthaz qui s'agrandissent : il y a donc deux communes « centre » et quatre communes périphériques. Mais on ne subit pas, puisque les décisions sont paritaires. M. Stucky, qui fait également partie de la Commission de construction, a été informé dès le départ qu'il n'y aurait pas de plan B, que le choix se porterait sur Penthaz. Au fur et à mesure que le projet prenait de l'ampleur, la dotation de Penthaz passait à 31 classes et la loi cantonale sur l'enseignement obligeait la construction d'une nouvelle salle de gym... Si M. Stucky relève l'opportunité d'organiser, par exemple, des compétitions sportives régionales grâce aux deux salles de gym que Penthaz aura en 2024, il constate aussi que c'est surtout ladite commune qui

utilisera les salles en dehors des heures scolaires (idem pour la cantine qui accueillera 160 places). Il se pose également la question de savoir pourquoi l'assainissement des bâtiments n'a pas été fait avant.

- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, confirme que M. Baumann pointe du doigt un vrai problème, sans qu'il puisse toutefois être qualifié de délit de démocratie. C'est davantage un problème lié à l'importance croissante des associations intercommunales, qui met en scène plusieurs intervenants. Cependant, le processus démocratique reste le même : il y a bien un pouvoir législatif, représenté par la sphère communale, et un exécutif, représenté par les comités directeurs. C'est donc le rôle des délégués intercommunaux de poser des questions, même désagréables ! Il est vrai qu'il faut se bagarrer, ne pas se taire lorsque que des investissements nous paraissent disproportionnés, mais, en l'occurrence, quand il s'agit d'investissements pour le scolaire, personne ne va contester un projet – même pharaonique – qui promet d'aider les gens.
- Sur un tout autre sujet, Mme Nadine Frossard Goy souhaite des informations concernant la fibre optique de Swisscom. Elle a eu contact avec l'opérateur qui lui a indiqué que le village n'est pas raccordé, qu'il n'est pas prévu qu'il le soit et que la Commune aurait même refusé de demander les travaux nécessaires. Pourquoi cette position se demande-t-elle ?
- M. Eric Maeder, Conseiller municipal, est très étonné de cette réponse de Swisscom. Actuellement, la fibre optique traverse le village et descend le Cuvillard jusqu'à la RC 177...
- Mme Nadine Frossard Goy lui confirme que, selon Swisscom, le village n'est pas du tout raccordé ; d'autre part, l'opérateur aurait adressé un courrier à toutes les communes pour le raccordement, demande que Vufflens-la-Ville aurait refusé en raison de travaux à entreprendre. Avec le télétravail qui devient fréquent, Mme Frossard Goy souligne qu'il est nécessaire que le réseau tienne le coup.
- MM. Eric Maeder, Conseiller municipal, et Olivier Duperrut, Syndic, l'informent que la Municipalité va évidemment prendre contact avec Swisscom afin de clarifier cette question.
- M. Sébastien Fabre revient sur le déplacement de la diagonale derrière la butte afin d'atténuer les nuisances sonores. Les CFF, qui lui ont également répondu personnellement, relèvent trois points : 1) repousser la diagonale, de 100 ou 200 m côté Cossonay, allonge le temps d'utilisation à contre-voie du trafic 2) lorsqu'un train arrive de Cossonay, la succession de « S » pose certains problèmes de signalisation 3) l'aiguillage d'une diagonale doit être placé sur un tronçon droit pour des questions d'usure des rails. Si M. Fabre ne conteste nullement les deux derniers points, la première solution qui consiste à reculer la diagonale de 100 ou 200 m en prolongeant par conséquent le temps d'utilisation à contre-voie de, respectivement, de 6 ou 12 secondes, lui paraît acceptable...
- M. Hervé Bandini rappelle qu'il est fondamental que les citoyens s'expriment sur ces projets qui seront prochainement mis à l'enquête.
- Concernant la Régie fédérale toujours, Mme Stéphanie Reda se demande si les trains du matin seront remis. Les CFF se sont-ils prononcés sur cette question dans le courrier qu'ils ont adressé à la Municipalité ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond qu'aux dernières informations, les trains du matin seront réintroduits au changement d'horaire.
- M. Sébastien Fabre apporte une précision sur ce point, qui faisait aussi partie du courrier qu'il a reçu : il est indiqué que le train de 7h16 serait remis au changement d'horaire « à minimum ». Entre les lignes, les CFF se laissent donc la possibilité de le remettre encore plus tard...
- M. Michel Gruaz souligne que le courrier des CFF sera publié dans son intégralité dans le BIOV.

## CLÔTURE

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Hervé Bandini, clôt la séance en remerciant l'assemblée et lui donne rendez-vous **mercredi 16 décembre 2020 à 20h**. La séance est levée à 21h10.